



AGENDA 21 D'ANNEMASSE

FORUM 21

Séance n°2

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

19 juin 2003



SOMMAIRE

- Atelier 4: **Comment se construit notre ville ?**
Aménagement urbain p.3
- Atelier 5: **Comment se déplacer dans notre ville ?**
Déplacements p.26
- Atelier 3: **Comment être des éco-citoyens ?**
Consommation et gestion des ressources p.48
- Atelier 1: **Comment réduire les nuisances de notre ville ?** Pollutions et nuisances p.72



FORUM 21
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 4

**Comment se construit
notre ville ?**

Aménagement urbain



• ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Participants habitants :

17 + 13

Référents :

Maryline Bouché et Pascal Decloître

Rapporteurs :

Michel Gauthier et Daniel Monteremard

Référents municipalité :

MM. Vioud, Dupessey, Pachtod

Référent comité de pilotage :

M. Sage-Vallier

Intervenants :

- A. Dutheil, directeur du CAUE 74
- F. Jullien, responsable du service Aménagement-Logement à la 2C2A

Référents :

- V. Fontaine, responsable service aménagement
- B. Duperthuy, responsable du schéma de cohérence territorial



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Sommaire

- Première partie : **Annemasse, une ville contrainte**
- Deuxième partie : **un aménagement urbain en débat**
- Troisième partie : **une politique intercommunale de l'habitat**



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Enjeux

- **La densification de l'habitat, les opérations de constructions, les bruits générés par les chantiers participent-ils d'un développement durable qui suppose une capacité à protéger notre environnement naturel, urbain et humain ?**
- **Mais la gestion économe de l'espace, la création d'activités et d'emplois, la réalisation de logements pour tous ne sont-ils pas également des enjeux de développement durable ?**



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Première partie : Annemasse, une ville contrainte

1. Des enjeux régionaux

- Le fonctionnement du territoire conditionné par :
 - le relief : 660 000 hab. dans la vallée
 - l'attractivité genevoise : une continuité urbaine

*➔ mais un positionnement
géostratégique intéressant
d'Annemasse*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

- Un contexte de crise de la Haute-Savoie :
 - une forte croissance démographique
 - le mitage du territoire
 - des difficultés de déplacements (1/2 véhicule de + par foyer que la moyenne nationale)



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

- **2. La faiblesse de l'intercommunalité**

- le regroupement intercommunal qui permet de procéder à stratégies cohérentes d'aménagement ne s'effectue que depuis très récemment dans le bassin annemassien

- ➔ mais la persistance des querelles de clocher freine la rapidité de la prise de décision*

- ➔ et l'empilement des structures n'offre pas de lisibilité aux habitants*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

3. Des contraintes légales :

- Des schémas d'aménagement à respecter :
 - national : lois Montagne, Littoral, Solidarité et Renouvellement Urbain
 - régional : Directive Territoriale Alpine
 - intercommunal : Schéma de Cohérence Territorial
 - communal : Plan local d'Urbanisme (ex-POS) et Plan d'Aménagement et de Développement Durable



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Deuxième partie : Un aménagement urbain *en débat*

1. Une *image* peu valorisante

- Une très (trop ?) forte densité urbaine :
 - un territoire communal étroit : 498 ha
 - 5472 hab/km²
 - un habitat principalement collectif : 90%

☞ mais la capacité à préserver la périphérie ?



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN
- Une « ville dortoir » :
 - un tiers des actifs sont des frontaliers
- Une « ville sans passé » :
 - récence de l'urbanisation : 14% des logements seulement existaient avant 1948
- Une ville sans attractivité architecturale ou touristique
- Des îlots sinistrés en centre ville

☞ *mais une ville qui s'embellit : 79%
des sondés*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

2. Une âme à faire vivre

- Une réelle attractivité commerciale et de services
- Un tissu associatif riche et des équipements remarquables (Centre Martin Luther King)
- Une vie de quartier importante

☞ *mais trop peu de liens festifs entre les quartiers*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

3. Une politique d'aménagement volontariste

- Un choix de densification urbaine :
 - Un traitement minéralisé des espaces publics
 - Des alignements de constructions en bordure de voirie

☞ *mais des Annemassiens qui souhaitent
une plus grande diversité architecturale
(69%)*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

- Des axes d'aménagement réfléchis :
 - Faire d'Annemasse le centre fédérateur de son agglomération
 - Protéger les paysages naturels et urbains : la reconquête des berges de l'Arve
 - Réorganiser le fonctionnement circulatoire : bouclage du centre ville
- ➡ mais le sentiment d'une concertation insuffisante, voire inexistante, quant aux aménagements majeurs*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

- Hiérarchiser le tissu urbain : l'épannelage de la hauteur des constructions du centre vers périphérie

☞ mais un risque pour les zones pavillonnaires issues de l'histoire

- Accompagner l'essor économique : secteur tertiaire
- Favoriser le maintien de la diversité des groupes sociaux



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

4. Des espaces verts disséminés

- Une réglementation qui varie par zone :
 - 6 différentes zones : les espaces verts représentent au total 12% du territoire communal
 - 1 arbre pour 4 places de stationnement
 - la restitution du volume végétal en cas de coupe d'arbre
- ➔ *mais une interrogation sur la réalité du respect de cette réglementation*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN
- Un résultat décevant :
 - l'existence d'espaces verts à proximité : bords de l'Arve, sites classés...
 - mais une insuffisante sensation de verdure dans la ville
 - des espaces verts trop disséminés et manquant de liaisons
- ➔ ***La priorité des Annemassiens en matière d'aménagement urbain : de nouveaux espaces verts (45%)***



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Troisième partie : Une politique intercommunale de l'habitat

1. Une contradiction apparente

- Des Annemassiens satisfaits de leur logement
 - 89% des sondés
- Des Annemassiens peu satisfaits de la politique municipale du logement
 - 45% de « satisfaits » seulement
 - incapacité à répondre à la demande : 62%

☞ *une satisfaction « à avoir » un logement*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

2. Un contexte de **crise au niveau de l'agglomération**

- Une pénurie de logements :
 - 2400 demandes insatisfaites
 - les « victimes » : les + fragiles socialement, les actifs, les jeunes
- Une forte tension financière sur le marché du logement :
 - due à la faiblesse de l'offre face à la demande

☞ ***pourtant « le logement est un droit »***



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

3. Une production **insuffisante de logements**

- 4443 logements sociaux dans l'agglomération
 - mais concentrés pour 60% à Annemasse
- Une trop faible production
 - 85 par an en moyenne à Annemasse
- Des communes sanctionnées
 - 4 communes limitrophes acquittent une taxe du fait du trop faible nombre de logements sociaux

☞ *mais une taxe insuffisamment
contraignante*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

4. Un programme local de l'habitat intercommunal :

- Inciter les communes à construire :
 - 320 nouveaux logements par an
 - 37% de locatifs sociaux
 - 43% en accession

➡ *la nécessité d'éviter les ghettos par un mixage social et une répartition géographique plus équilibrée*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN
- Une stratégie foncière :
 - aider les communes de l'agglomération à acquérir des terrains pour des opérations d'habitat
 - et orienter vers la production de logement locatifs sociaux (subventions)
- ➡ ***Une maîtrise foncière considérée comme prépondérante***
- ➡ ***mais le regret de moyens financiers incitatifs et non contraignants pour les communes de l'agglomération***



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN
- Une recherche de qualité de l'habitat social
 - aux plans architectural et environnemental
 - ➔ *une qualité qui fait encore défaut et qui explique les oppositions des riverains*
 - ➔ *un nombre trop faible de logements en Haute Qualité Environnementale*
 - ➔ *des espaces verts de proximité en nombre insuffisant*



- ***FORUM 21***
AMÉNAGEMENT URBAIN

Conclusion :

La situation géographique d'Annemasse représente à la fois un atout et une contrainte.

La politique municipale de densification urbaine a permis de répondre aux besoins de logement de ses habitants. Toutefois l'aménagement paysager est actuellement insuffisant pour en faire une ville agréable.

Les besoins persistants de logements doivent être abordés dans un cadre intercommunal favorisant une répartition harmonieuse, ce qui suppose une volonté politique davantage affirmée.



- ***FORUM 21***
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 5

**Comment se déplacer
dans notre ville ?**

Déplacements



• ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Participants habitants :

12 + 8

Rapporteurs :

Walter Meroth et Mme Roch

Référents :

- Aline Clozel, atelier d'urbanisme
- M.de Smedt, directeur des services techniques

Intervenants :

- M.Jullien, chargé de mission DDE 74
- M. de Smedt et Mme Clozel

**Référents municipalité,
membres du Comité de
Pilotage :**

M.Minchella et M.Sage-Vallier



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Sommaire

**Première partie : une question au cœur de
l'organisation du territoire**

**Deuxième partie : Annemasse, une ville
contrainte**

**Troisième partie : état des lieux des projets
en cours**

**Quatrième partie : la place et le rôle de
chaque citoyen**



• **FORUM 21**

Enjeux

La prolifération de zones d'emplois éloignées des lieux d'habitat et un **développement périurbain** incontrôlé sont fortement **consommateurs d'espaces**.

A quelques kilomètres de Genève, Annemasse est confrontée aux problématiques de **l'étalement urbain**, du **mitage des territoires** et de la **saturation des déplacements**.

Les enjeux en matière de transports et d'organisation des déplacements sont alors multiples : **qualité de l'air** et réduction des émissions de gaz à effet de serre, **qualité de vie** des habitants et changements de comportements vis-à-vis de l'usage de la voiture, développement de moyens de transport alternatifs à la voiture.



• ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

**Première partie : Une question au cœur
de l'organisation du territoire**

1. L'évolution du cadre réglementaire

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (2000) :

- Application des principes de développement durable aux procédures d'urbanisme (les PLU, les SCOT,)
- Intégration de l'organisation des transports, du stationnement et des déplacements dans la planification des territoires.



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996) :

- Les Plans de Déplacements Urbains (PDU)
- Limiter la pollution atmosphérique dans les grandes villes (émission de gaz à effet de serre et conséquences sur le réchauffement climatique)
- Bassin de vie > 100 000 habitants => PDU obligatoire
***Annemasse concernée
(continuité avec Genève)***
- PDU compatible avec le PRQA (plan régional pour la qualité de l'air), la DTA (directive territoriale d'aménagement), le SCOT



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

2. Les objectifs d'un PDU

- Limiter la **pollution atmosphérique** due aux transports (émissions de gaz à effet de serre)
- **Diminuer** le trafic automobile
- Développer parallèlement des **modes alternatifs à la voiture** : TC, rails, « modes doux », etc.
- Intégrer l'organisation du stationnement, des livraisons et du transport de marchandises, des déplacements « domicile-travail », des TC, etc.
- Mobiliser les **entreprises** et les **collectivités** (Plan de Déplacements d'Entreprises)



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

3. L'échelle de territoire pertinente pour agir sur les déplacements

- **Grenoble :**

Un PDU pour 23 communes et 375 000 habitants

Une influence sur 57 communes et 600 000 habitants.

- **Annemasse** concernée par le PDU (60 000 habitants mais intégrée au bassin de vie de Genève)



• ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

**Deuxième partie : Annemasse, une ville
contrainte**

1. La situation de l'agglomération

- Un **pôle urbain** qui fonctionne sous l'influence de Genève
- Une **croissance démographique** et une forte péri urbanisation
- Des **déplacements quotidiens** en constante augmentation (vie à la campagne/contrainte des déplacements/ travail et services)
- Une grande **mobilité professionnelle** (échanges transfrontaliers) qui se confirme



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

2. La faiblesse des moyens actuels

À l'échelle du Genevois Haut Savoyard

- Un réseau de **voiries** inadapté
- Une desserte par les **transports en commun (TC)** insuffisante et déséquilibrée
- Un réseau de TC concentré sur Annemasse et sans liaison avec la Suisse
- Une **voie ferrée** sous-utilisée



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Troisième partie : Etat des lieux des projets en cours

1. Les enjeux globaux et objectifs de la politique de déplacements mise en place

Diminuer l'utilisation de la voiture individuelle

Modifier les comportements vis-à-vis des besoins en déplacements et des modes de transports utilisés



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Réduire la dégradation de la qualité de l'air (enjeu de santé publique) et tenter d'agir sur le réchauffement climatique

Limiter les nuisances en milieu urbain (bruit, poussière,...) et améliorer la qualité de vie en ville.

2. Les enjeux pour Annemasse et les objectifs au plan local

- « **Désengorger** » le centre-ville en **déviant le trafic de transit**



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

- Améliorer les **conditions** de déplacements dans la ville et faciliter **l'accès au centre-ville** (dynamisme commercial, services à la population)

Une contradiction à gérer :
faciliter l'accès et limiter la circulation automobile?

- **Équilibrer l'offre en modes de déplacements alternatifs à la voiture**
- Améliorer **la lisibilité** de la politique de déplacements de la commune et **associer** davantage **la population.**



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

3. Les projets actuels et les enjeux régionaux

- **Le désenclavement du Chablais**

Un enjeu régional au regard du développement touristique et de la croissance du trafic routier.

Aujourd'hui, le projet d'une 2 x 2 voies pour dévier le trafic de transit dans Annemasse et contourner l'agglomération.

Un tracé encore non arrêté.

- **Le pôle gare et l'étoile ferroviaire**

Un pôle d'échanges « multi-modal » autour de l'utilisation optimisée de la voie ferrée et d'une liaison directe vers Genève.



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

4. Les perspectives pour la commune

4.1 Le plan de déplacement communal

Un **boulevard urbain** pour dévier le trafic de transit traversant la ville avec un objectif de 11 000 véhicules/jour.

Un « **boulevard péricentrique** » : des boucles de circulation organisées autour du centre-ville et intégrant stationnement, régulation des flux de circulation, priorités piétons, etc.



• ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

4.2 Une politique de déplacement intégrée aux objectifs et projets d'aménagement urbain

1. Le boulevard urbain, un projet de voirie intégré au tissu urbain

- **Maintien du fonctionnement des quartiers : liaisons piétonnes et cycles en cours d'études.**
- **Intégration dans le milieu urbain : aménagements paysagers, organisation des espaces adjacents.**

2. Une politique communale de stationnement

- **Objectifs différenciés en fonction des secteurs de la ville et de leur usage (commerces, habitat, services,...)**
- **Prise en compte des besoins des habitants et riverains**
- **Amélioration de l'accès au centre-ville**
- **Opportunité de parking relais aux portes de la ville.**



• **FORUM 21**
DEPLACEMENTS

4.3 Le développement des « modes doux » et du partage de la rue

Les vélos et la marche-à-pieds

Des pistes cyclables et liaisons piétonnes peu utilisées :

- un cadre peu attractif
- une circulation automobile importante
- des discontinuités d'itinéraires
- des bandes cyclables ne favorisant pas la sécurité des usagers
- un manque de culture locale (pas de sensibilisation auprès des scolaires)

Des aménagements pour les personnes handicapées à renforcer

Les transports en commun

Un manque d'attractivité du réseau : fréquences, correspondances, horaires en cause.



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Quatrième partie : La place et le rôle de chaque **citoyen**

1. Le constat d'une « sur-utilisation » de la voiture

- Forte dépendance culturelle et sociale vis-à-vis de l'appropriation d'un véhicule (**valeur sociale**)
- **Comportements** de plus en plus **individualisés**
- **Trajets domicile-travail** (déplacements « pendulaires ») responsables de l'engorgement des centre-ville malgré la flexibilité des horaires de travail, les 35h00,...



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

- Des **besoins en déplacements** mal évalués et en constante augmentation (consommation)
- Et pourtant, la volonté des habitants de préserver leur cadre de vie et d'améliorer leur qualité de vie.

2. Une trop faible sensibilisation et information de la population

Pas d'actions pédagogiques en faveur de pratiques de déplacements respectueuses de l'environnement malgré une culture suisse prégnante et un public motivé, en particulier dans les écoles.



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Pas de guide pratique des aménagements cyclables

Une journée « sans ma voiture » considérée comme **trop ponctuelle** et dont les multiples actions sont peu lisibles pour la population.

Une insuffisante information sur les pics de pollution et la qualité de l'air

.



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Des services municipaux qui donnent l'exemple

Amélioration du parc de véhicules communaux depuis 1995 (prix cantonal de l'environnement décerné par Genève) :

moins de véhicules, moins polluants

des véhicules mieux utilisés

2 voitures électriques et des véhicules « propres » (GNV),

quelques vélos municipaux.

Une opération positive en terme d'image visant à mobiliser d'autres partenaires.



- ***FORUM 21***
DEPLACEMENTS

Conclusion

Annemasse, qui subit la dépendance accrue de ses habitants à la voiture individuelle, se caractérise par une situation géostratégique qui entraîne une saturation des conditions de circulation « intra muros ».

Mais Annemasse est également contrainte par un réseau de voiries peu adapté, des transports en commun et un réseau ferré sous utilisés, l'absence de pratique des « modes doux ».

Consciente des enjeux de qualité de vie et de développement, la commune, aux côtés de nombreux acteurs du territoire, travaille à de multiples projets. Intimement liés à l'organisation du territoire, ils répondent à l'objectif principal d'amélioration des conditions de vie des habitants.



- ***FORUM 21***
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 3

**Comment être des éco-
citoyens ?**

Consommation et gestion
des ressources



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Participants habitants :

13 + 13

Rapporteur :

Marguerite Camaret

Intervenants :

- Laurence Crouzet, chargée de mission de Rhônalpénergie-Environnement
- M. Depraz, administrateur d'Énergie Environnement 74
- Bernard Gaud, directeur des services techniques de la 2C2A

Référents :

- Marie-Claire Louyot, service énergie-environnement-moyens techniques
- Maryse Despas, service bâtiment

Référents municipalité et membres du Comité de Pilotage :

M.Minchella et Mme Stauffert



FORUM 21
CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Sommaire

Première partie : un constat **planétaire** alarmant

Deuxième partie : le rôle des **habitants** pour une consommation plus responsable

Troisième partie : **l'eau**, un réel état d'urgence

Quatrième partie : des ressources **énergétiques** qui ne sont pas inépuisables



FORUM 21
CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Première partie : Un constat planétaire alarmant

1. Le développement de l'activité humaine compromet la pérennité des ressources environnementales

- 1 habitant sur 5 n'a pas accès à l'eau potable
- La planète n'a pas aujourd'hui les capacités pour absorber les pollutions générées par les activités humaines (capacité estimée dépassée de 30 %).



FORUM 21
CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

- 2. Le développement durable dépend de l'équilibre entre les systèmes économiques et de la gestion raisonnée et raisonnable des ressources.**

- 3. Le développement durable se doit de s'organiser autour de solidarités entre pays du Nord (consommateurs) et pays du Sud.**



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

4. Enjeux pour Annemasse :

LES PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS D'ENVIRONNEMENT DES HABITANTS D'ANNEMASSE PORTENT SUR (SONDAGE TÉLÉPHONIQUE) :

- **La qualité de l'air (14 % des sondés)**
- **Le manque d'espaces verts (13%)**
- **La qualité de l'eau (7%).**

LA **consommation** ET LA PRODUCTION DE **déchets**, CAUSES DE NOMBREUSES POLLUTION, SONT ÉGALEMENT PRÉOCCUPANTES.

Manque de mobilisation et d'information des habitants

Lacunes en moyens techniques simples

Filières de valorisation des déchets inconnues



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Pour la ville d'Annemasse, les ressources d'environnement à préserver concernent prioritairement :

L'air (qualité)

L'eau (qualité, quantité, milieu naturel)

Les espaces verts/espaces naturels.



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Deuxième partie : Le rôle des **habitants pour une consommation plus responsable**

1. Le citoyen consommateur

- 1970 : évolution dans les pratiques d'achat des français et arrivée de nouvelles valeurs dans les rayons du consommateur

L'ère de la vague écologiste teintée de militantisme

- 1980 : prise de conscience plus collective des questions d'environnement

*L'ère de l'essence sans plomb, des sacs réutilisables
« Leclerc », des ampoules à économie d'énergie*



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

1990-2000 : achats responsables et grandes causes

- Achats verts (***NF environnement, AB,...***)
- Achats éthiques (***lutte contre le travail des enfants***)
- Commerce équitable (***Max Havellaar, Artisans du Monde***)

Un commerce qui garantit un prix minimum garanti pour le producteur (café)



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

2. Le citoyen éco responsable et acteur

- Les habitants peuvent s'engager dans des actions simples et participer à la préservation des ressources d'environnement (eau, énergie, air,...)
- L'information et la sensibilisation sont indispensables mais insuffisants
- Les collectivités et services de l'Etat doivent « montrer l'exemple »
- **L'enjeu** est de « dépasser le discours de déclaration d'intention »



FORUM 21
CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Troisième partie : L'eau, un réel
état d'urgence

1. Les enjeux globaux

• **L'eau est une richesse**

richesse économique

marque de civilisation (santé, hygiène, confort)

symbole de vie (le plus simple des corps chimique)

une quantité invariable d'eau sur Terre

mais aussi un vecteur de pollutions



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

- **Maîtriser la gestion de l'eau nécessite de prendre en compte **la dimension de territoire**, mais également de faire des choix vis à vis de :**
 - **L'aménagement (zones d'activités, zones d'habitat dense),**
 - **La planification (zones agricoles, zones protégées),**
 - **L'organisation (localisation des stations d'épuration, ...).**



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

2. Constat et enjeux locaux

- **A Annemasse une triple alimentation en eau potable**

la nappe de la moyenne vallée de l'Arve (50 %)

la nappe franco-suisse du genevois (26 %)

la source des Eaux Belles du Salève (24 %)

- **Des ressources en eau sont riches mais fragiles.**

l'histoire montre que les ressources doivent être

***exploitées** en fonction de **leurs capacités** et que leur fonctionnement est complexe.*



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Premier exemple :

Les pompages dans l'Arve ne sont plus autorisés.

Les pompages dans la nappe de la moyenne vallée de l'Arve semblent encore avoir des conséquences sur le niveau de la rivière.

Deuxième exemple :

Dans les années 70, la nappe franco suisse a été sur exploitée. Aujourd'hui, elle est ré-alimentée pour assurer sa pérennité.



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

- **Des moyens techniques performants mais inconnus des habitants**
- ✓ La régie des eaux de la 2C2A assure la gestion du réseau d'alimentation en eau potable et du réseau d'assainissement
- ✓ Alimentation en eau potable : 280 km de conduites
- ✓ 4 800 000 m³ d'eau consommés / an
- ✓ **173 l/jour/habitant** (*30 l/jour/habitant en Afrique, 250 en moyenne en Europe, 400 aux Etats-Unis, tous usages confondus*)
- ✓ Des conduites sensibles au gel, aux vibrations, au passage des poids lourds... surveillées constamment par 2 agents (technique de recherche de fuites).
- ✓ Un rendement de réseau performant : 80 % (*20 % du volume d'eau perdu dans les fuites*)



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

- **Le juste prix de l'eau à Annemasse**

(données transmises par le rapporteur de l'atelier)

L'abonnement au service (11,26 euros TTC)

Le règlement de différentes taxes (0,04 euros TTC/m³) : agence de l'eau, taxe de solidarité pour l'adduction d'eau dans les zones rurales

Le coût de l'alimentation en eau potable (0,85 euros TTC/m³)

Le coût de l'assainissement (1,24 euros TTC/m³)

Le prix pourrait être différencié en fonction des usages (eau de boisson, eau de lavage ou d'arrosage)

- **La nécessité d'impliquer les habitants et de les sensibiliser à une meilleure gestion de l'eau**



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

3. Aperçu du cadre réglementaire

- **Des outils pour gérer les milieux aquatiques et les territoires**
les contrats de rivières
le SAGE (*Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau*)
la loi sur l'eau de 1964 et 1992
- **Une directive européenne en 2000 pour mettre toutes les rivières en conformité / normes de qualité**
- **Un cadre juridique** : le maire est responsable de la salubrité publique. Il doit veiller à la mise en œuvre des moyens pour assurer l'alimentation en eau potable et les conditions d'assainissement.



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Quatrième partie : Des ressources énergétiques qui ne sont pas inépuisables

1. Des modes de consommation qui dépassent les capacités actuelles

- **De fortes disparités géographiques**

(TEP: Tonne Équivalent Pétrole)

France : 4 TEP/habitant/an

Inde : 0,14 TEP

Etats-Unis : 8 TEP



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

- **Une consommation en évolution constante pour les pays développés :**

En France

En 1950 : 1,43 TEP

En 1973 : 3,38 TEP

En 1980 : 4 TEP



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

2. La nécessité de lutter contre l'effet de serre

L'utilisation rationnelle des énergies est un enjeu majeur de développement durable (influence sur le réchauffement climatique et la préservation des ressources)

- **Constat d'un manque d'information des habitants sur les questions énergétiques et leurs enjeux**
- **Difficulté d'établir un lien direct entre les pratiques de consommation, les gestes économes en énergie et les conséquences sur l'effet de serre.**
- **Même constat pour l'influence des politiques d'aménagement du territoire et de déplacements sur la politique énergétique.**



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

3. Sensibiliser les acteurs pour des pratiques économes en énergie

Les habitants

- Une population mal informée sur les choix énergétiques et les gestes simples à pratiquer dans les logements, vis-à-vis des déplacements
- Pour l'habitant, l'enjeu est de comprendre les nouveaux gestes à adopter, conserver un certain niveau de confort et mesurer l'économie réalisée sur sa facture



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Les politiques nationales

- **Elles ne sont pas suffisamment volontaristes**
- **Elles ne favorisent pas suffisamment la promotion des énergies renouvelables**
- **Elles posent question quant à leur cohérence (nucléaire)**



FORUM 21

CONSOMMATION ET GESTION DES RESSOURCES

Les actions menées par les collectivités

- Les collectivités doivent donner l'exemple
- Elles ne développent pas suffisamment d'opérations de coopération décentralisée
- Les actions menées par les services d'Annemasse :
*création d'un service énergie,
renouvellement des chaufferies,
négociation de l'achat des énergies,
maîtrise de la demande en électricité,
construction en « haute qualité environnementale »,
isolation thermique des bâtiments.*



FORUM 21

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Conclusion

Les habitants, davantage conscients aujourd'hui des enjeux liés à la préservation des ressources environnementales sont de plus en plus nombreux à agir en citoyen éco-responsable et à consommer autrement. Pour autant, une meilleure maîtrise des consommations d'eau ou d'énergies passe par une prise de conscience qui doit être impulsée par les collectivités.

Vis-à-vis des ressources en eau, Annemasse bénéficie d'un contexte géographique et historique qui permet à la population de mesurer les enjeux d'une gestion raisonnée.

Vis-à-vis de la politique énergétique, les choix qu'il devient urgent de concrétiser (vers le renouvelable et les économies), devraient être motivés par plus de cohérence et de lisibilité au plan national.



- ***FORUM 21***
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 1

Comment réduire les nuisances de notre ville ?

Nuisances et pollutions



• ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

Participants habitants :

19 + 12

Rapporteur :

Gilles Jourdain

Référents :

- J.P. Chaix, secteur « vie publique »
- Christian Chaix, service urbanisme
- Marie-Claire Louyot, service énergie-environnement-moyens techniques.

Intervenants :

- J.B.Laléchère, chargé de mission DDASS 74
- Julien Guyot, permanent de « paysage de France »
- Christian Chaix, service urbanisme d'Annemasse

Référents municipalité et membres du Comité de Pilotage :

M.Pacthod,
M.Sage-Vallier et M.Foing



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

Sommaire

Première partie : le **développement urbain** à l'origine de nuisances et pollutions

Deuxième partie : les **nuisances sonores** en ville, un sentiment de gêne partagé par tous

Troisième partie : les atteintes au **paysage urbain**, une situation préoccupante

Quatrième partie : la gestion des **plaintes** et la **responsabilité habitante**.



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

Enjeux

- **Notre société de consommation a entraîné un danger inédit pour la santé de l'homme : les pollutions (air, eau, sols,...) et les nuisances (bruit, propreté, déchets,...).**
- **En milieu urbain, celles-ci sont encore plus exacerbées et remettent en cause la qualité de vie des habitants à travers la dégradation de l'environnement (pollutions) et des conditions de vie (nuisances).**
- **La maîtrise des nuisances et des pollutions apparaît comme un enjeu majeur de développement durable pour garantir une qualité de vie acceptable pour chacun d'entre nous.**



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

- Elle s'appuie sur une bonne connaissance des milieux ainsi que sur la mobilisation de nombreux acteurs (pouvoirs publics, entreprises, collectivités, etc.) parmi lesquels les habitants sont un levier pour renforcer l'action publique.
- La population peut davantage s'impliquer, au quotidien, dans la gestion de proximité des nuisances urbaines, toujours en partenariat avec les collectivités.
- C'est pourquoi l'atelier a choisi de travailler principalement sur les nuisances urbaines.



• ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

Première partie : Le développement urbain à l'origine de nuisances et pollutions

1. Le développement de l'activité humaine en cause

- La consommation des ressources naturelles à des fins de production et des objectifs économiques génère des pollutions (eau, air, sols, milieux naturels) mais aussi des nuisances.
- La révolution industrielle a accru ce phénomène, principalement dans les villes et couronnes péri urbaines.



• ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

2. Les principes de développement durable appliqués à l'aménagement et l'urbanisme réglementaire

L'article L121-1 de la loi SRU indique les principes suivants :

- *Équilibre entre renouvellement urbain et développement urbain maîtrisé,*
- *Utilisation économe des espaces,*
- *Maîtrise des besoins en déplacements,*
- *Préservation de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, des milieux naturels, des paysages,*
- *Réduction des nuisances sonores,*
- *Sauvegarde du patrimoine,*
- *Préservation vis-à-vis des risques industriels, des pollutions et nuisances de tout nature.*



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

3. Maîtriser mais aussi accepter les nuisances générés par la ville, enjeu majeur pour la qualité de vie de chacun.

- Accepter les contradictions de la vie en ville

Être à proximité des services et des commerces mais être aussi exposé à leurs nuisances (bruit, circulation, ...)

Bénéficier d'activités culturelles et de loisirs et être parfois gêné par leur bruit.

4. Une insuffisante transparence des autorités publiques vis-à-vis des risques technologiques.

- L'impossibilité d'accéder à la liste des installations classées (DRIRE)



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS

En conclusion :

LES POLLUTIONS REMETTENT DAVANTAGE EN CAUSE LA SANTÉ DE L'HOMME. PARMI LES NUISANCES, CERTAINES PEUVENT ÊTRE ACCEPTÉES OU TOLÉRÉES PARCE QU'ELLES FONT PARTIE DE L'ACTIVITÉ URBAINE.



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS / bruit

Deuxième partie : Les nuisances sonores en ville, un sentiment de gêne partagé par tous

1. De fortes attentes de la population

- La principale préoccupation environnementale à Annemasse : 28 % des sondés
- Une tendance nationale qui se retrouve dans toutes les villes



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS / bruit

2. Les principales causes de bruit en milieu urbain

- La circulation automobile
- Les activités économiques et commerciales
- Les travaux, les chantiers de construction
- Le bruit généré par le fonctionnement de la ville (ramassage des poubelles, élagage, ...)

Le bruit fait aussi partie de l'activité d'une ville (marchés, fêtes, manifestations commerciales,...) : il est alors mieux accepté.



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS / bruit

3. Constat local pour Annemasse

- La ***circulation automobile*** est la principale cause de bruit
- Le ***classement des voiries sonores*** réalisé par la DDE est un outil réglementaire qui impose des mesures d'isolation mais uniquement pour les nouvelles constructions (inadapté en centre-ville)
- Les travaux, les chantiers de construction et le bruit généré par « les services techniques »



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS / bruit

- **Le bruit du marché et des activités commerciales ne gêne pas les Annemassiens**
- **Le bruit de l'aérodrome n'est pas perçu comme gênant par rapport à l'aéroport de Genève.**

Le manque de civisme de la population est également à l'origine des nuisances urbaines (propreté, bruit, animaux domestiques ...)



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS / bruit

4. Des effets nocifs sur la santé

Fatigue, stress, tension, irritabilité, surdité,...

5. Une échelle de bruit simplifié pour se donner des repères

10-15 dB(A) : studio d'enregistrement

40-45 dB(A) : bureau tranquille dans quartier calme

60 dB(A) : rue résidentielle, bateau à moteur

85 dB(A) : klaxon, rue / trafic intense

100 dB(A) : marteau piqueur, moto sans silencieux

120 dB(A) : seuil de douleur, danger pour la santé



• ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/bruit

6. Une perception subjective et inégale

- Des **sensibilités** au bruit **différentes** suivant les personnes
- **Une perception qui complexifie la gestion des nuisances** et des conflits de voisinage
- Des **populations plus exposées que d'autres** : quartiers d'habitat social denses, constructions anciennes mal insonorisées, habitations à proximité d'une voie rapide, ...



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/bruit

7. Des aménagements pour lutter contre le bruit

- **La possibilité d'agir par des mesures curatives :**

Par exemple :

Isolation des habitations

Revêtements des voiries

Réglementation d'horaires de livraisons...

- **L'efficacité des mesures préventives :**

Mesures constructives : disposition des pièces de jour et de nuit dans le logement, matériaux isolants, exposition au bruits extérieurs, etc.



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/bruit

Les mesures peuvent être relatives à la planification urbaine et l'aménagement de la ville :

les zones d'habitat sont généralement éloignées des zones bruyantes,

une réglementation concerne les activités artisanales, les activités nocturnes

la ville agit sur la régulation des déplacements, des livraisons de marchandises,

Pour Annemasse, ces aménagements et mesures sont cependant considérés comme insuffisants par les habitants (trop souvent curatifs) .



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/paysage

Troisième partie : Les atteintes au **paysage urbain, une situation** **préoccupante**

1. Les enjeux globaux

- **Constat :**

Des paysages urbains et péri urbains de plus en plus dégradés (entrées de ville, zones économiques).

La publicité extérieure comme principale cause avec :
Des panneaux publicitaires qui se multiplient
Beaucoup trop de panneaux en infraction/réglementation

(50% en 1995)



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/paysage

- **Les enjeux d'une meilleure maîtrise de l'affichage publicitaire concernent :**

La qualité de vie et cadre de vie des habitants

La valorisation possible du patrimoine local, architectural et paysager

Le renforcement de l'identité de l'agglomération

L'équité entre acteurs économiques

La sécurité des déplacements.



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/paysage

2. Le cadre réglementaire

- Mise en place de règlements locaux de publicité (RLP) à partir de la **loi paysage** de 1979.
- Définition de zones où l'**affichage publicitaire** et la pose des **enseignes commerciales** est plus ou moins contrainte.
- Une réglementation **peu respectée** : lobby des afficheurs, complexité des textes, enjeux financiers.

Annemasse est dotée d'un RLP depuis les années 1980 (4 zones réglementées, dont une zone de « publicité restreinte »)



• ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS/paysage

3. La situation d'Annemasse

Constat :

- Des **entrées de ville** dégradées mais concernant des zones non habitées
- Quelques enseignes lumineuses agressives dans le centre-ville
- **Peu d'affichage sauvage** et des interventions de la ville jugées positives malgré le **manque d'actions de prévention et d'information**
- Des **zones** couvertes par le RLP **qui semblent insuffisantes**
- Depuis 2001, un règlement local de publicité pour le périmètre de l'agglomération
- **Des secteurs totalement protégés : espaces boisés classés, berges de l'Arve...**



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS (4)

Quatrième partie : La gestion des plaintes et la responsabilité habitante

- 1. Des outils et une réglementation considérés comme insuffisants**
 - **Les mesures de bruit s'appuient sur des moyennes et ne transcrivent pas la réalité des pics de bruit.**
 - **La manipulation d'un sonomètre nécessite une formation et un agrément. Son prix d'acquisition reste élevé et Annemasse vient de s'en procurer un.**



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS (4)

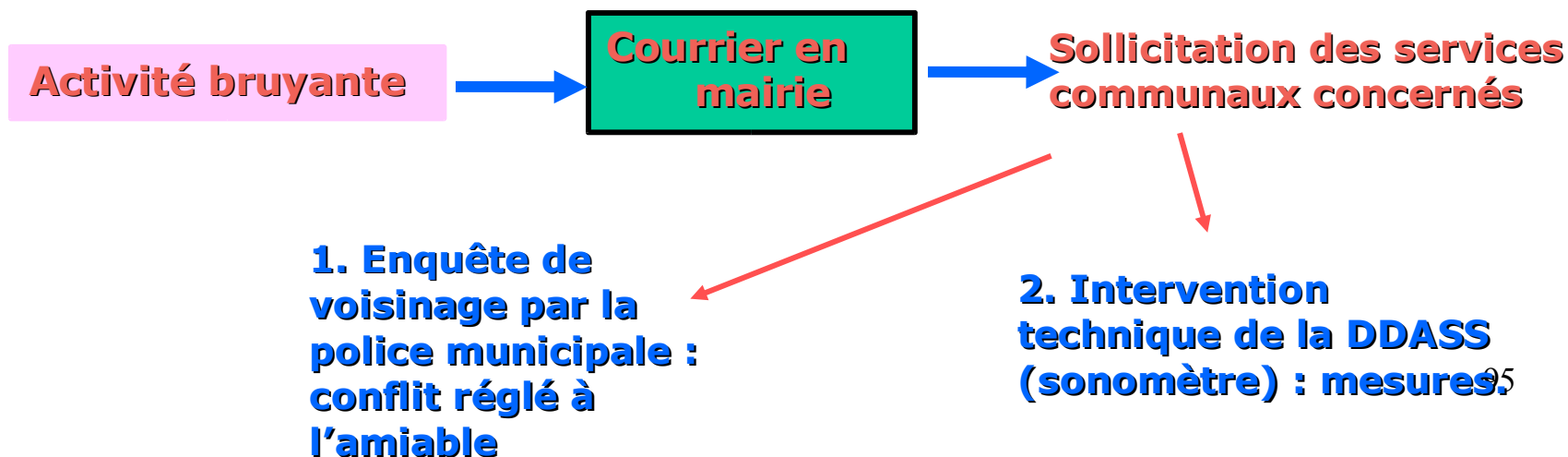
- **Le classement sonores des voiries (DDE) induit des mesures d'isolation qui ne s'appliquent pas aux habitations déjà construites.**
- **Le plan d'exposition aux bruits de l'aérodrome d'Annemasse n'empêche pas le passage des avions dans les zones déjà habitées.**
- **Les aménagements proposés de type isolation phonique sont insuffisants (ex. isolation des fenêtres mais ouverture nécessaire en été).**

- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS (4)

2. Les réponses données par la collectivité

- **La gestion des plaintes :**

- Plusieurs services sont concernés (urbanisme, économie, vie des quartiers, environnement, police municipale...)
- La police municipale n'a pas de sonomètre
- La perception du bruit est subjective et sa mesure complexe
- Les habitants sont mal informés.





- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS (4)

- **Les autres réponses de la collectivité :**

Aménagement urbain (spécialisation des zones économiques) et **politique de déplacements**

Aménagement des quartiers (localisation des équipements générant du bruit)

Revêtement isolant des voiries

Application de la réglementation

Information des habitants

Promotion d'une architecture adaptée/isolation

A Annemasse, pas suffisamment d'actions préventives et de sensibilisation de la population



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS (4)

Conclusion

Le développement de l'urbanisation est à l'origine de nuisances et de pollutions. Accepter le bruit lié à l'activité de la ville ou encore se contenter du paysage urbain est nécessaire pour vivre en ville.

Le bruit, principale nuisance pour les habitants, est difficile à gérer. La qualité de vie en milieu urbain dépend étroitement de leur implication et de leur responsabilisation dans la gestion de leur ville : renforcer les liens de voisinage permet ainsi de mieux accepter certaines nuisances, exacerbées par la densité de l'habitat.

Les services de la collectivité, au-delà de la mise en place d'une réglementation tentant de réguler ces nuisances, interviennent également dans la gestion des plaintes.



AGENDA 21 D'ANNEMASSE

FORUM 21

Séance n°3

DIAGNOSTIC PARTAGÉ

26 juin 2003



AGENDA 21 D'ANNEMASSE

SOMMAIRE

- Atelier 6 : **Quelle place pour les acteurs économiques dans notre ville ?**
Développement économique local p.3
- Atelier 2: **Comment se sentir bien dans notre ville ?**
Lien social et tranquillité publique p.25
- Atelier 7: **Comment participer aux projets de notre ville ?**
Concertation, Communication, Éducation p. 51



- ***FORUM 21***
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 6

**Quelle place pour les
acteurs économiques
dans notre ville ?**

Développement
économique local



• ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Participants habitants :

12 + 7

Rapporteur :

Laurent Dureau

Référents :

- Marie-Claude Gastinel, service économie
- Philippe Paul, MED

**Référents municipalité,
membres du Comité de
Pilotage :**

Mme Stauffert et M.Minchella

Intervenants :

- H.Pointboeuf, directrice de l'APDD
(Association pour les Pratiques de Développement Durable)
- Mme Duprelle et M.Paul, de la MED
(Maison de l'Économie et du Développement)
- M.Borghese, responsable du CRTH
(Centre de Ressources Technologiques et Humaines)
- M.Dureau, consultant



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Sommaire

Première partie : **les enjeux** d'un développement économique durable

Deuxième partie : **les atouts et spécificités** d'Annemasse

Troisième partie : **la responsabilité sociale** des acteurs économiques

Quatrième partie : **les entreprises et les projets de territoires**

Cinquième partie : **la place de l'environnement** pour les acteurs économiques



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Enjeux

Quelle place pour les acteurs économiques dans notre ville et dans notre agenda 21 communal ?

Comment les associer à une démarche de développement durable et à un projet de territoire ?

Comment concilier performance économique, développement, équité sociale et précaution environnementale ?

Comment répondre à la fois aux attentes des habitants et à celles des acteurs économiques vis-à-vis des questions de qualité de vie, de qualité environnementale, de déplacements, d'emplois et de formation ou de gestion des risques et des pollutions ?



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Première partie : Les enjeux d'un développement économique durable

1. Développement économique : une définition collective formulée



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

C'est un **mode de développement économique** qui prendrait en compte :

La satisfaction des **besoins actuels** et **à venir** des populations
(produire et répartir équitablement les biens)

L'équité des offres en matière de formation, éducation et accès à l'emploi
(réduire les inégalités sociales)

La consommation des ressources non renouvelables, la lutte contre les **pollutions** et les **risques industriels**
(préservation de l'environnement)

Les risques de **dépendances économiques** entre le Nord et le Sud liés à la mondialisation

L'appauvrissement de la population *(perspective d'évolution mondiale)*



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2. Les enjeux globaux du développement local :

Le développement économique local s'appuie sur :

- Le potentiel et *les ressources humaines locales* (métiers, savoir-faire, culture, tradition touristique)
- Les *acteurs du territoire* et les *partenariats* créés
- Le *cadre géographique* et la *qualité de l'environnement* (pour l'activité touristique)
- L'*aménagement* durable du territoire afin d'offrir infrastructures de transports, services, logement, loisirs aux salariés
- La capacité des acteurs économiques et des décideurs à *évaluer* et *anticiper* le développement local



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. Un constat posé au niveau local

Le développement économique d'Annemasse ne passe pas forcément par **l'accueil de nouvelles entreprises** et la recherche d'une **croissance économique exogène**.

Il s'agirait davantage de :

- Conforter le rôle des acteurs économiques présents (**développement endogène**)
- Les intégrer au **fonctionnement de la ville** (développement social, culturel, éducatif, ...)
- Équilibrer les besoins en **main d'œuvre locale** et les **attentes de la population/emploi et formation**.



• **FORUM 21**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Deuxième partie : Atouts et spécificités d'Annemasse

1. Un tissu économique local dynamique

Un bon niveau de développement économique pour :

- le tertiaire
- les services (40 % des emplois)
- le commerce (30 % des emplois)

Une **dynamique commerçante** en centre-ville considérée comme un atout pour Annemasse.

Des grandes surfaces qui mettent en péril l'activité commerçante traditionnelle tout en répondant au pouvoir d'achat d'une population de plus en plus paupérisée.



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2. Une faible offre en matière de formation qualifiante et professionnelle

Constat : 11 % des bacheliers poursuivent leurs études hors de l'agglomération.

Une offre en formation faible et peu lisible.

Des **dispositifs de formation, d'accès à l'emploi et d'insertion peu connus** des habitants.

Le **CRTH** (centre de ressources technologiques et humaines) : une association qui met en relation les écoles et les entreprises et propose des stages et formations.

Une **étude de besoins** engagée pour identifier lacunes et besoins en formation (contrat global de développement du Genevois Haut Savoyard).



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3. Une répartition des structures économiques peu équilibrée

Pour le **bassin économique du Genevois Haut Savoyard** :

- des emplois essentiellement regroupés sur l'agglomération (60 % des emplois)
- des zones rurales peu pourvues en entreprises mais de plus en plus attractives / cadre de vie.

➡ ***Une forte opposition « rural/urbain » et la nécessité d'une solidarité économique entre les communes.***



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4. L'influence de la proximité de Genève

- Un atout pour le **commerce local** (pouvoir d'achat élevé de la **clientèle suisse**) mais un handicap pour d'autres secteurs
- De nombreux **travailleurs transfrontaliers** (30 % des actifs de la commune) et une image d'une « **ville dortoir** »
- Un coût du **foncier élevé**, véritable handicap pour l'implantation de nouvelles entreprises et la recherche **d'un logement**
 - De trop nombreux **déplacements « pendulaires »**

60 % des actifs habitants sur le SEGH travaillent à l'extérieur



• **FORUM 21**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SOCIAL

Troisième partie : La responsabilité sociale des entreprises

1. La reconnaissance sociale par le travail (enjeux globaux)

L'accès au travail est un **droit pour tous**, permettant de satisfaire aux **besoins matériels** et d'accéder à la reconnaissance sociale

Le travail permet aussi de « se réaliser » et de trouver un **équilibre personnel**

Mais la reconnaissance sociale passe aussi aujourd'hui par **d'autres valeurs** : engagement associatif, activités artistiques et culturelles, etc.



- **FORUM 21**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SOCIAL

2. La responsabilité sociale des entreprises, un enjeu de développement économique durable

Satisfaire aux besoins des salariés : cadre de vie (logement, services, loisirs), qualité de vie, offre en formation, reconnaissance des qualités personnelles, management participatif, etc.

Satisfaire aux besoins des citoyens : engagement pour des causes sociales, solidaires ou éthiques, charte sociale (accueil de personnes handicapées, insertion sociale et économique, lutte contre le travail des enfants), etc.

Satisfaire aux attentes de la clientèle : *un engagement éthique*, solidaire ou environnemental qui est souvent *une réponse à une stratégie de marketing et de positionnement* face à la concurrence.



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SOCIAL

3. Des domaines sur lesquels peuvent agir les entreprises, au plan local

La formation

L'insertion sociale et économique

La lutte contre l'exclusion

Les actions de sensibilisation et d'éducation



- ***FORUM 21***
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SOCIAL

4. Des spécificités et enjeux locaux

La mobilisation des acteurs économiques d'Annemasse au niveau social s'appuie sur la dynamique associative.

De nombreuses associations professionnelles intervenant dans l'insertion sociale et économique : Emploi 74, Caps 74, Trait d'Union, ETTI (entreprise de travail temporaire et d'insertion)

Un partenariat actif avec les structures d'État : mission locale, ANPE, CIO,...

Le CRTH, association qui accompagne les entreprises dans leur recherche de personnel qualifié et qui aide à pérenniser les embauches locales (ex. secteur de la grande distribution)



- ***FORUM 21***

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / SOCIAL

5. Le rôle majeur du citoyen et du consommateur dans le maintien des équilibres économiques

L'habitant-citoyen peut agir sur les **modes de consommation** et les **modes de production** propres à la grande distribution par des **achats responsables**.

Le **commerce équitable** garantit un **prix d'achat minimum** au producteur lui assurant une **vie décente** (café Max Havelaar, Artisans du monde)

Le commerce équitable se décline localement avec la vente directe de produits maraîchers (les fruits de Machilly)



FORUM 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /

TERRITOIRE



Quatrième partie : Entreprises et **projets de territoires**

2. Aujourd'hui, les entreprises deviennent des **acteurs du territoire** qui les accueille (enjeux globaux)

Leur responsabilité concerne :

L'économique : relations avec les clients, actionnaires, fournisseurs, sous-traitants, ...

Le social : prise en compte des attentes et besoins des salariés, participation aux dispositifs d'insertion, de formation, d'apprentissage, ...

L'environnemental : cohérence entre l'activité et le respect de l'environnement



FORUM 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /

TERRITOIRE

2. L'APDD travaille à la sensibilisation et la mobilisation des entreprises autour des thèmes :

APDD : association pour les pratiques de développement durable

Attractivité économique et cadre de vie

Partenariats entre public et privé (formation, recherche, innovation, promotion)

Développement économique local (valorisation des savoir-faire et productions locales,...)

Gestion des pollutions et des nuisances avec les riverains

Localement, avec les commerçants et artisans d'Annemasse, les déplacements, la promotion touristique, la gestion partagée des déchets pourraient être des thèmes fédérateurs



FORUM 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /

TERRITOIRE

3. Des spécificités et enjeux locaux

A Annemasse, les acteurs économiques bénéficient :

D'un **cadre environnemental** et **géographique** attractif (atout touristique)

De **l'influence** positive **de Genève** (pouvoir d'achat élevé) et de la **situation de passage** (montée en stations)

De l'image d'une **ville de services et de commerces.**

L'attractivité des commerces du centre pourrait être renforcée par l'amélioration des conditions d'accès et de circulation.

Les zones d'activités ne semblent pas suffisamment intégrer les questions d'aménagement et d'environnement.



FORUM 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ENVIRONNEMENT

Cinquième partie : La place de **l'environnement** pour les acteurs économiques

Le management environnemental permet aux entreprises

D'anticiper sur la réglementation,

De maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement, gérer pollutions et risques, économiser les ressources naturelles (énergies),

D'améliorer sa performance globale, d'optimiser et valoriser son développement économique.

A terme, il s'agit aussi d'une stratégie marketing (satisfaction des clients, positionnement concurrentiel)



FORUM 21

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / ENVIRONNEMENT

Conclusion :

La définition d'un développement économique durable nécessite de réfléchir à la dimension du territoire, sa dynamique actuelle, les besoins des habitants (formation, qualification, mobilité), le potentiel en ressources humaines existants, les partenariats à établir.

Annemasse se caractérise par sa situation transfrontalière, un tissu économique local et un commerce jugés dynamiques. L'offre en formation qualifiante et les dispositifs d'accès à l'emploi ou de formation sont peu connus des habitants.

Vis-à-vis de l'environnement, seules des initiatives ponctuelles comme l'accès à une des déchetteries intercommunales peuvent être rencensées. Il semble aujourd'hui nécessaire de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour que l'environnement soit davantage respecté par les entreprises. Le travail initié par la MED pour étudier les besoins des acteurs économiques et réfléchir avec eux à des solutions pourrait servir de base de travail pour impliquer les acteurs économiques dans l'agenda 21 et le développement durable du territoire qu'ils ont investi.



- ***FORUM 21***
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 2

**Comment se sentir
bien dans notre ville ?**

Lien social et tranquillité
publique



• **FORUM 21**
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Participants habitants :

20 + 19

Référents :

Régine Colin et Fabienne Felisaz

Rapporteurs :

Anne-Marie Bost et Laure Lioud

Référents de la municipalité :

M. Boucher, Mme Méry, M. Couty

Référent du comité de pilotage

⋮
Mme Cuny

Intervenants :

- J. de Maillard, Chercheur CNRS
- G. Coudert, commandant Police Nationale

Référents :

- A. Ricci, contrat de ville
- C. Damiani, police municipale
- M. Rogriguez, médiateur de nuit



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Sommaire

- Première partie : un **sentiment d'insécurité** préoccupant
- Deuxième partie : l'**analyse** de la situation locale
- Troisième partie : les réponses **«répressives»**
- Quatrième partie : les réponses de **« lien social »**



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Enjeux

- **La tranquillité, entendue comme le droit de chacun à disposer de lui-même et à vivre en paix avec son environnement, est un des principes de la déclaration de Rio. Cette problématique a donc bien toute sa place au sein de l'Agenda 21, tout comme d'ailleurs celle de l'équité sociale, qui constitue un principe clef du développement durable.**
- **A Annemasse, ces questions de la tranquillité et des réponses apportées à l'insécurité par des pratiques de développement du lien social constituent d'ailleurs des préoccupations prioritaires tant des habitants que des acteurs institutionnels.**



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Première partie : Un *sentiment d'insécurité* préoccupant

1. Une forte attente des Annemassiens : une plus grande *tranquillité publique* (54% des sondés)

➔ un réel sentiment d'insécurité dont le niveau est cependant similaire à la moyenne nationale



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

➡ *Plusieurs explications à cette situation :*

- ***la réalité de l'augmentation - nationale et locale - des crimes et délits***
- ***la croissance du sentiment d'insécurité***
- ***l'irritation due aux incivilités***



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

2. La croissance des **crimes et délits : une double explication :**

- Une tendance objective à l'augmentation des crimes et délits :
 - un taux local de 11,4%
 - une progression de 7% par an
- Une régression du taux d'élucidation :
 - de 22% à 14% en 6 ans

☞ qui mine la confiance dans les institutions



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

3. Un sentiment d'insécurité à composantes multiples :

- Une montée de la préoccupation sécuritaire :
 - de 15% avant 1990 à + de 50% aujourd'hui
 - Une peur personnelle face à l'exposition aux risques
 - surtout pour les personnes vulnérables
- ➡ *mais un risque réel d'agression assez faible : 0,2%*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

4. Le fondement principal de ce sentiment : les incivilités

- petites dégradations
- souillures
- comportements de rupture
- frictions sur l'usage de l'espace

☞ *une élucidation (et donc une sanction) malaisée*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Deuxième partie : l'*analyse* de la situation locale

1. La *nature* des infractions

- Les incivilités (dégradations volontaires) et la petite délinquance constituent l'essentiel des faits constatés
 - 3701 faits en 2002
 - mais 46 personnes écrouées (uniquement)



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

2. Les auteurs des infractions

- Une minorité de multirécidivistes :
 - 5% des délinquants commettent 80% des délits
- Une absence de localisation de quartier :
 - 20% des faits au Perrier (pour 30% de la population totale)

➡ *le sentiment que le centre ville est davantage visé*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

3. Les causes des incivilités

- Perte du contrôle social sur les espaces collectifs
- Perte de l'autorité parentale et recul des valeurs éducatives
- Concentration de populations dans certains quartiers
- Recul de la solidarité par perte de racines
- Forte intempérance des victimes



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

4. Le rôle ambigu de la presse

- Un récent effort de transparence de la presse municipale
- Une mise en exergue des faits divers délictuels par la presse régionale

☞ une insuffisante valorisation des phénomènes de solidarité ou de civilités qui subsistent dans certains quartiers



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Troisième partie : les réponses « répressives »

1. Le rôle essentiel de la **police nationale**

- Une compétence générale sur les questions de sécurité
 - mais une étroite collaboration avec les services municipaux



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

2. Des lacunes importantes :

- Une faible capacité d'intervention nocturne :
 - 9 policiers seulement (sur 100)
- Un accueil des usagers encore insuffisant :
 - accueil téléphonique notamment

*➡ mais des évolutions attendues
(effectifs et organisation)*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

3. La police municipale :

- Une compétence du maire en matière de tranquillité, de sécurité et salubrité publique
- Un effectif de 18 personnes
- Des missions d'îlotage, de sécurisation des écoles et de police de la route et du stationnement



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

4. Des **attentes persistantes des habitants :**

- Une meilleure sécurisation des parcs urbains :
 - divagations de chiens
 - présence de toxicomanes
- Une intervention sur le domaine privé

*➡ le souhait d'une information des
syndics sur les possibilité de
conventionnement*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Quatrième partie : les réponses de « lien social »

1. Une initiative appréciée : « les médiateurs de nuit »

- Un service de 5 personnes mis en place depuis décembre 2001
- Une mission de prévention et de médiation en intervenant immédiatement sur les conflits nocturnes



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE
 - Un système de rondes ou d'appels téléphoniques
 - ➡ *mais une insuffisante information des habitants sur les modalités de recours à ce service*
 - Un recrutement qui évite le communautarisme
 - ➡ *mais une difficulté à pérenniser ces emplois*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

2. La politique de « **contrat de ville »**

- Une réponse préventive globale vis-à-vis des quartiers à fort niveau de pauvreté
- Des financements conséquents (300 MF en 10 ans)
- Des interventions à un double niveau :
 - bâti et espaces publics
 - immatériel : éducation, action sociale, insertion, etc.



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE
- Une certaine efficacité :
 - pas de diminution du sentiment d'insécurité
 - mais une amélioration de l'image du quartier
 - et des effets de solidarité

☞ *une interrogation : le risque de déplacer les problèmes vers le centre ville*

☞ *un regret : la tendance au repli communautariste*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

3. Les politiques de la jeunesse

- De nombreuses activités proposées aux jeunes :
 - 3 MJC aux activités enfants quasiment gratuites
 - des activités périscolaires gratuites
 - 42 clubs sportifs proposant des activités diversifiées

☞ *mais 50% des usagers ne sont pas annemassiens*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

- Une attente des Annemassiens qui demeure importante :
 - « *d'avantage d'activités pour les jeunes* » : 13% des sondés
 - Une difficulté : articuler l'offre d'animation avec la demande :
 - un problème de diffusion de l'information
 - un problème de versatilité des demandes
- ➡ ***l'efficacité : les projets conçus et portés par les jeunes eux-mêmes***



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

4. Les politiques de **solidarité**

- Une attente non négligeable des Annemassiens :
 - « *Aider les plus démunis* » : 11% des sondés
- Des politiques de l'habitat qui visent à éviter les « ghettos »
- Des actions municipales : soutien à la maison Coluche

☞ *mais qui peuvent se traduire par des atteintes au cadre de vie*



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

- Une politique appréciée en faveur des handicapés :
 - activité informatique
 - accueil des familles des enfants hospitalisés



- ***FORUM 21***
LIEN SOCIAL ET TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE

Conclusion :

Le fort sentiment d'insécurité des Annemassiens se fonde principalement sur le constat d'incivilités récurrentes.

La reconquête d'une plus grande tranquillité publique suppose que des actions soient poursuivies ou intensifiées à différents niveaux : préventif, dissuasif, répressif.

Les politiques visant à créer du lien social, c'est-à-dire une médiation et une solidarité entre les habitants, sont essentielles au sein de ce dispositif.



- ***FORUM 21***
DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Atelier 7

**Comment participer aux projets
de notre ville ?**

**Concertation, Communication,
Education**



• ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Participants habitants :

17 + 10

Référents :

Marie-Hélène Pierret et Isabelle Jouve

Rapporteurs :

Claire Capdevielle et Monique Grange

Référents de la municipalité :

M. Pélissier, Mme Méry,
Mme Lachenal

Référent du comité de pilotage :

Mme Cuny

Intervenants :

- A. Henry, chargée de mission FRAPNA 74
- J.-L. Bally, formateur Stratorial Conseil
- A. Gentil, fonctionnaire territorial

Référents :

- D. Lachenal, adjointe à la communication
- A. Ricci, responsable contrat de ville
- S. Pinaud, chargée de communication



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Sommaire

- Première partie : un **cadre légal** en évolution
- Deuxième partie : un préalable, **l'éducation** à la citoyenneté et à l'environnement
- Troisième partie : une communication **externe** à construire
- Quatrième partie : **l'information** des habitants, une panoplie conséquente
- Cinquième partie : une **concertation** exigeante



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Enjeux

- **Les principes fondamentaux du développement durable - développement équilibré, équité sociale et précaution environnementale - ne demeureront que consignes d'experts en absence de « gouvernance locale », c'est-à-dire de coproduction des actions avec les citoyens.**
- **Pour être mise en œuvre, cette gouvernance locale suppose cependant une éducation à la citoyenneté, la maîtrise d'une information transparente et une volonté de concertation tant de la part des décideurs que des habitants.**



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Première partie : Un **cadre légal** en évolution

1. Des impulsions législatives récentes pour favoriser la participation des habitants

- Une série de lois depuis 1992
 - objectif : mieux articuler décentralisation et citoyenneté

☞ *mais la loi n'est pas suffisante pour créer du lien social*



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

2. Des dispositifs nombreux :

- Le droit à l'information des habitants
 - La consultation référendaire
 - Les commissions consultatives des usagers
 - Les comités consultatifs des habitants
 - Les conseils de quartier
- ☞ *certaines instances obligatoires ne sont pas mises en place à Annemasse*



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Deuxième partie : Un préalable : **l'éducation** à la citoyenneté et à **l'environnement**

1. Le rôle essentiel de la **formation**

- Une nécessaire ouverture des disciplines scolaires au développement durable
- Une compréhension large de l'environnement
- Un besoin d'actions concrètes
 - le tri des déchets à l'école



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

2. Un échec relatif : le conseil municipal d'enfants d'Annemasse

- Une capacité à découvrir le débat (civisme)
- Mais une frustration due au délai de réalisation des projets :
 - l'absence de traductions opérationnelles
 - ➡ *une évaluation des effets formatifs de cette expérience reste à conduire*
 - ➡ *une initiative qui pourrait être repensée*



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Troisième partie : Une communication **externe à construire**

1. Une image regrettable d'Annemasse

- Une ville perçue de l'extérieur comme une cité-dortoir laide, morne et insécure
- Une représentation cependant ancienne ou fantasmée
- Une insuffisante valorisation patrimoniale



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

2. Une politique d'image non prioritaire

- Un choix municipal : privilégier la communication avec les habitants plutôt que la promotion d'image
- Des élus chargés d'affirmer l'identité annemassienne à l'extérieur

☞ *un besoin de communication externe davantage structurée générant des retours d'image plus valorisants et permettant aux habitants de sentir fiers de leur ville*



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Quatrième partie : l'**information** des habitants : une panoplie conséquente

1. Deux axes majeurs pour la municipalité

- Faciliter la vie quotidienne :
 - informations utilitaires de proximité
- Favoriser l'implication citoyenne :
 - informer sur la vie de la commune

☞ des Annemassiens satisfaits de l'information sur les projets (57%)



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

2. Des outils privilégiés : les **supports écrits**

- Un bimestriel : le « JIM »
- Des suppléments sur l'actualité
- Des « flash » (travaux, nuisances)

☞ une information considérée comme sérieuse mais trop austère dans sa forme, peu attractive et ne s'adressant qu'à des publics motivés



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

3. Des outils complémentaires

- L'affichage
- Les communiqués et conférences de presse
- Le site Internet

☞ un besoin de cibler davantage les publics, notamment les jeunes (événements, radios, proximité, etc.)

4. Une communication associative facilitée

- Un service municipal chargé de l'affichage



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Cinquième partie : Une concertation exigeante

1. Une attente encore **insatisfaite des Annemassiens**

- 58% sont insatisfaits du niveau de concertation

↳ mais une faible participation aux dispositifs existants du fait de difficultés culturelles ou sociales



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

2. Des dispositifs **existants mais insuffisamment organisés**

- Les « réunions parapluies » :
 - mais une seule en 2002
- Les « comités de quartier » :
 - mais limités à certains quartiers

☞ Un besoin d'homogénéiser les dispositifs de concertation dans l'ensemble de la commune



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

3. Une méthode **originale de participation : la concertation d'îlots du « contrat de ville »**

- Des entretiens de proximité conduits par des équipes mixtes élus/habitants
- Une réunion publique d'écoute
- Un projet élaboré par le comité de quartier
- Une réunion publique de réponse

☞ *Une expérience intéressante :
mobilisation et expertise des habitants*

☞ *Un coût qui freine sa généralisation*



- ***FORUM 21***
CONCERTATION, COMMUNICATION,
ÉDUCATION

Conclusion :

Les objectifs de la politique municipale de communication visent à satisfaire au besoin d'information des habitants. Toutefois des faiblesses sont observées : au plan formel d'abord et quant à l'image externe véhiculée par la commune d'autre part.

L'éveil à la citoyenneté pourrait également bénéficier d'une volonté renouvelée tandis que les dispositifs de concertation, intéressants pour certains, gagneraient à être généraliser à l'ensemble des quartiers.



- ***FORUM 21***
NUISANCES ET POLLUTIONS (4)

Conclusion

Le développement de l'urbanisation est à l'origine de nuisances et de pollutions. Accepter le bruit lié à l'activité de la ville ou encore se contenter du paysage urbain est nécessaire pour vivre en ville.

Le bruit, principale nuisance pour les habitants, est difficile à gérer. La qualité de vie en milieu urbain dépend étroitement de leur implication et de leur responsabilisation dans la gestion de leur ville : renforcer les liens de voisinage permet ainsi de mieux accepter certaines nuisances, exacerbées par la densité de l'habitat.

Les services de la collectivité, au-delà de la mise en place d'une réglementation tentant de réguler ces nuisances, interviennent également dans la gestion des plaintes.